

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS



PROPOSITION D'ASSURANCE

L'assurance n'est plus ce qu'elle était.

TEL 0950 220 200 conseil@loyersimpayés.com

Important : les informations collectées nous permettent d'évaluer vos besoins afin de vous proposer l'étude commerciale la mieux adaptée. L'étude tarifaire se fait sur la base des statistiques sinistres sur les 36 derniers mois. Nous devons avoir au minimum 100 lots assurés à la mise en place du contrat.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'APPORTEUR

Nom cabinet : Code apporteur APRIL Immobilier :

Nom du gestionnaire :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax : Email :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROPOSANT

Nom cabinet : Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax : Email :

Effectif du service Gestion : Effectif affecté au contentieux :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES LOTS

	Nombre de lots	Quittancement charges comprises
Lots Gérés par le souscripteur		€
Dont à usage de commerce		€
LOYERS IMPAYES		€
Lots assurés actuellement		
VACANCES LOCATIVES		€
Lots assurés actuellement		
Nombre de lots non loués	par an	
Nombre de relocation	par an	
Durée moyenne nécessaire à la relocation	jours	
Nouveaux lots pris en gestion par an	par an	€

Nombre de propriétaires ou nombre de mandats de gestion :

ÉVALUATION DES IMPAYÉS DE LOYERS SUR L'ENSEMBLE DES LOTS GÉRÉS

	Dossiers remis à l'huissier		Dossiers remis à l'avocat		Dossiers en procédures	
	Assurés	Non assurés	Assurés	Non assurés	Assurés	Non assurés
Loyers impayés						
Dégradations immobilières						

Dettes apurées après commandement de payer :

Sinistres avec échéancier amiable de résolution de la dette :

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

CABINET LASSUREUR - 5 PASSAGE MARCILLY -71100 CHALON SUR SAONE -CODE 9093

SINISTRALITÉ DES LOTS ASSURÉS

Nom de l'assureur actuel : Montant de la prime TTC annuelle : €
Le précédent contrat a-t-il été résilié ? oui non Si oui, date de résiliation :
Contrat résilié par : Motif de la résiliation :

Le proposant certifie que les déclarations qui doivent servir à l'établissement du contrat sont exactes et sincères. Toute réticence, fausse déclaration intentionnelle, omission ou déclaration inexacte pourrait entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter la charge de tout ou partie des indemnités (Articles L 113-8 et L 113-9 du code des assurances).

CHOIX DES GARANTIES ET OPTIONS

- Loyers impayés / Détériorations immobilières - Taux du contrat actuel :%
 Option inoccupation d'un lot - Taux du contrat actuel :%
 Option baux commerciaux - Taux du contrat actuel :%
Date d'effet souhaitée :/...../..... Échéance :/...../.....

NOMBRE DE LOTS À ASSURER À LA DATE D'EFFET DU CONTRAT :

- Accord pour transfert deslots restants, à échéance du contrat actuel.

Attention : ce transfert ne concerne pas les lots précédemment garantis dans le cadre du dispositif GRL qui ne répondent pas aux critères de solvabilité du produit GLI April Entreprise Immobilier.

- Accord pour mailing systématique sur le parc non assuré.
 Accord en inclusion systématique dans le mandat de gestion
Durée : annuelle avec tacite reconduction Paiement : Mensuel

Les données recueillies sont nécessaires à l'application et au traitement de votre demande d'assurance. Ces données font l'objet de traitement informatiques par APRIL Immobilier pour les besoins de l'étude, la proposition, la souscription et la gestion de votre contrat d'assurance et ne peuvent être transmises à ces fins qu'aux organismes assureurs, réassureurs, ainsi qu'à nos prestataires.

Des données font également l'objet de traitements informatique pour la communication d'informations sur les offres de notre société, et de ses partenaires commerciaux.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et, le cas échéant, d'opposition et de rectification des données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courrier à APRIL Immobilier - 90 Avenue Félix Faure - CS 13345 - 69439 LYON Cedex 03. par ailleurs, pour répondre à ses obligations légales, notre société met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières. Conformément aux dispositions de l'article L561-45 du Code Monétaire et Financier vous pouvez exercer votre droit d'accès auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés - 8, rue Vivienne - CS 30223 - 75083 Paris Cedex 02. Toutefois, si la demande concerne le traitement mis en œuvre aux fins d'identifier les personnes faisant l'objet d'une mesure de gels des avoirs ou d'une sanction financière, conformément à la Loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 vous pouvez exercer votre droit d'accès en adressant un courrier à APRIL Immobilier - 90 Avenue Félix Faure - CS 13345 - 69439 LYON Cedex 03.

Fait à : Le :

Cachet et signature de l'apporteur

CABINET LASSUREUR - 5 PASSAGE MARCILLY -71100 CHALON SUR SAONE -CODE 9093

april | immobilier

90 Avenue Félix Faure - CS 13345
69439 LYON Cedex 03
Tél : ~~XXXXXXXXXX~~
www.intrapril.fr

SA au capital de 75 000 € - 442 444 782 RCS LYON - Intermédiaire en assurances - Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 003 787
www.orias.fr
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution,
61 rue Tailbout 75436 PARIS cedex 09



L'assurance n'est plus ce qu'elle était.